

Les soirs après l'école

La communauté de communes prend en charge les enfants le soir après les cours dans certaines écoles.

Depuis la rentrée 2024, elle n'intervient plus pendant la pause méridienne après la cantine.

Le soir après l'école

Dans les communes suivantes, trois activités différentes sont proposées après l'école par l'équipe d'animateurs de la communauté de communes, à la place ou en complément de la garderie municipale.

Le goûter est fourni par la communauté de communes.

- **Accompagnement à la scolarité** : accompagner les enfants vers plus d'autonomie dans leurs devoirs : méthodologie, soutien aux leçons et jeux éducatifs. L'animateur encadrant est en lien avec les enseignants et peut être secondé par des bénévoles.
- **Ateliers thématiques** : temps d'éveil dédié à une activité (sportive, artistique,...). Les thèmes sont proposés en début d'année aux enfants.

Pour ces 2 activités, le départ des enfants ne peut pas avoir lieu avant la fin de l'activité et les inscriptions se font "de vacances à vacances". Le nombre de places est limité.

- **Accueil échelonné** : temps animé de détente. Les parents récupèrent leur enfant lorsqu'ils le souhaitent à partir de 17h.

Les activités proposées par commune

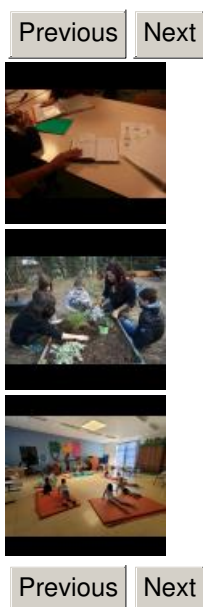
| | | | |
|-----------------------|---------------|--|---|
| Lagorce | 16h30 - 18h | Accompagnement à la scolarité à partir du CP. <i>Uniquement mardi et jeudi</i> | Garderie municipale possible Se renseigner en mairie |
| Orgnac-l'Aven | 16h30 - 18h | Ateliers thématiques et accueil échelonné pour tous | |
| Ruoms au "Pti centre" | 16h30 - 18h30 | Accompagnement à la scolarité à partir du CP. (départ possible dès 18h) <i>Les enfants des écoles J. Moulin et Saint-Joseph sont récupérés par les animateurs à 16h30</i> | Garderie municipale possible Se renseigner en mairie |
| Saint-Remèze | 16h30 - 18h30 | Accompagnement à la scolarité à partir du CP (départ possible dès 18h) et accueil échelonné pour tous | |
| Salavas | 16h30 - 18h | Ateliers thématiques à partir du CP <i>Uniquement mardi et jeudi</i> | Garderie municipale possible Se renseigner en mairie |

| | | | |
|----------------------|------------------|---|---|
| Vallon Pont d'Arc | 16h30 - 18h30 | Accompagnement à la scolarité à partir du CP du lundi au jeudi et atelier thématique le vendredi. Accueil échelonné pour les maternelles | Garderie municipale possible Se renseigner en mairie |
| Voguë | 16h15 - 18h15 | Accompagnement à la scolarité à partir du CP du lundi au jeudi ; ateliers thématiques tous les jours. | Garderie municipale possible Se renseigner en mairie |

Les inscriptions

Toutes les inscriptions se font de manière dématérialisée via le portail famille. Aucune inscription n'est effectuée par email ou téléphone.

[Cliquez ici pour vous connecter au portail famille](#)



Les tarifs

| LES SOIRS | | |
|-----------------------|---|--|
| QUOTIENT FAMILIAL CAF | FORFAIT SOIR (CÔÛT PAR SÉANCE) | |
| | 1H30 ORGNAC-L'AVEN SALAVAS LAGORCE | 2H SAINT-REMEZE RUOMS - VOGUË VALLON PONT D'ARC |
| 0 à 300 | 0,66 € | 0,70 € |
| 301 à 350 | 0,74 € | 0,80 € |
| 351 à 475 | 0,82 € | 0,90 € |
| 476 à 580 | 0,90 € | 1,00 € |
| 581 à 720 | 0,98 € | 1,10 € |
| 721 à 999 | 1,06 € | 1,20 € |
| 1000 à 1199 | 1,14 € | 1,30 € |
| 1200 à 1399 | 1,22 € | 1,40 € |
| 1400 et + | 1,26 € | 1,45 € |

Titre
Tarifs accueils du soir 2025

